

FFMC – 2018

Poursuivre la prospective,
s'adapter aux changements

Prospective : Ensemble de recherches concernant l'évolution future des sociétés et permettant de dégager des éléments de prévision.

Priorités d'action véhicules/SR/UE

- Mesures de sécurité active
- Mesures de sécurité passive
- Poids lourds et autobus
- Sécurité des piétons et des cyclistes

En gros... rien sur les
Motos ! (ouf?)



Bruxelles, le 12.12.2016
COM(2016) 787 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Sauver des vies: renforcer la sécurité des véhicules dans l'Union

Rapport sur le suivi et l'évaluation des dispositifs de sécurité avancés pour les véhicules, leur rentabilité et leur faisabilité aux fins de la révision du règlement relatif à la sécurité générale des véhicules et du règlement relatif à la protection des piétons et des autres usagers vulnérables de la route

{SWD(2016) 431 final}

Priorités d'action véhicules SR UE

Mesures de sécurité active

- **freinage automatique d'urgence,**
- **adaptation intelligente de la vitesse,**
- **aide au maintien de la trajectoire**
- **contrôle de la somnolence et de la distraction du conducteur.**

Priorités d'action véhicules SR UE

Mesures de sécurité passive

- affichage du freinage d'urgence (feux stop clignotants),
- signal de rappel du port des ceintures de sécurité,
- essais de collision frontale, latérale et arrière,
- normalisation de l'interface du dispositif d'antidémarrage éthylométrique,
- enregistrement des données en cas de collision,
- contrôle de la pression des pneumatiques.

Priorités d'action véhicules SR UE

Poids lourds et autobus

- **conception de l'avant des véhicules et de la vision directe,**
- **protection arrière anti-encastrement des poids lourds et des remorques (pare-chocs arrière),**
- **protection latérale (dispositifs de protection latérale)**
- **protection contre les incendies pour les autobus.**

Priorités d'action véhicules SR UE

Sécurité des piétons et des cyclistes

- **dispositifs de détection des piétons et des cyclistes** (en liaison avec les **systemes automatiques de freinage d'urgence**),
- **protection de la tête en cas de choc sur les montants du pare-brise** et sur le pare-brise,
- la **détection arrière** (recul) des personnes situées derrière le véhicule